

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 6-2020

du lundi 2 novembre 2020

Présidente : Madame Rebecca Joly

Lundi 2 novembre 2020 à 20h24, à la Grande Salle.

0. Présentation de la nouvelle loi sur les naturalisations

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Madame la Présidente prend la parole

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,
Madame et Messieurs les futurs membres du Conseil communal,
Madame et Messieurs les municipaux,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil communal du 2 novembre 2020. Avant de passer à l'appel et au 1^{er} point de notre ordre du jour, c'est-à-dire l'appel et l'ordre du jour, je voulais évidemment parler de la situation particulière que nous vivons et vous rappeler les nouvelles directives sanitaires. Actuellement, les séances délibératives des organes parlementaires sont possibles, malgré la limite qui a été posée, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal, qui en fait est plus petite que la taille de notre assemblée en général, donc c'est 50, respectivement 10 personnes. Nos assemblées sont toujours possibles afin de maintenir la possibilité d'exercer les droits politiques et de faire en sorte que les institutions de notre pays puissent fonctionner.

Toutefois, il y a certaines règles sanitaires à respecter. Evidemment, je rappelle que l'hygiène des mains est indispensable, le respect d'une distance physique entre nous aussi. C'est pour cette raison que nous siégeons toujours dans la grande salle et que les sièges sont espacés d'1,50 m. Néanmoins, les nouvelles recommandations nous imposent le port du masque, non seulement quand nous sommes dans la salle et que nous nous déplaçons, mais aussi quand nous parlons. Je vous prierai donc, comme jusqu'à présent, lorsque vous voulez prendre la parole, de venir devant au micro qui se trouve à ma droite, à votre gauche, qui vous permet de poser des questions ou de réagir en étant debout. Le 2^{ème} poste est prévu pour les rapporteurs de commissions.

Ce soir, il n'y a qu'une seule personne, cela rend les choses plus faciles. Je vous demanderai autant que possible d'éviter de toucher le micro, d'éviter de vous déplacer et de changer de siège, afin d'éviter les contaminations croisées. Du gel hydro alcoolique est à votre disposition à l'entrée de la salle. Si vous en avez besoin, n'hésitez pas à l'utiliser. Je vous rappelle aussi que ces règles valent pour les commissions et pour les groupes politiques. Donc, même quand vous n'êtes que sept ou moins dans les salles, tant que vous vous réunissez sous la bannière politique, vous devez porter un masque, y compris quand vous prenez la parole et même si les distances sont respectées.

Suite à ces brefs rappels, je cède la parole à Monsieur le Secrétaire pour l'appel.

Appel :

Personnes présentes :	42
Excusées :	23
Retard :	-
Absents :	4
Démissions :	-
Future admission :	4
Total :	73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Madame la Présidente prend la parole

Avant de parler de l'ordre du jour, j'ai encore une personne à excuser, Monsieur le Syndic Alain Gillièron. L'ordre du jour vous a été transmis conformément à notre Règlement. Je vous sou mets deux propositions de modification de cet ordre du jour. La 1^{ère} concerne le point 2. Si le procès-verbal du 29 juin vous est bel et bien parvenu, ça n'est pas le cas de celui du 31 août, je vous propose donc de biffer l'approbation de ce PV. Je vous propose également l'ajout d'un point 8, après le point 7 « Assermentations », « Election complémentaire à la Commission des finances ». Suite à deux démissions de deux Conseillers communaux, membres de cette Commission des finances, il faut nommer deux nouveaux commissaires dans cette Commission permanente et le Règlement prévoit que c'est notre Conseil qui doit le faire. Je vous propose donc un point 8 « Election complémentaire à la Commission des finances », le point 8 devenant le point 9, etc.

Est-ce que l'ordre du jour, ainsi que les propositions de modification appellent des remarques de votre part ?

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'ordre du jour modifié.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

Madame la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 29 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente remercie le Secrétaire du Conseil pour sa rédaction.

Madame la Présidente passe au point 3 de l'Ordre du jour.

3. Correspondance

Madame la Présidente prend la parole

Le Bureau du Conseil communal a reçu la démission de Madame Sylvie Krattinger Boudjelta, dont je vous fais la lecture.

Madame la Présidente du Conseil communal de Prilly,

Par ce courrier, je vous présente ma démission de mes fonctions de conseillère communale et, par conséquent, de mon mandat de présidente de la commission des finances.

Ces 11 années passées au sein du Conseil communal ont facilité mon intégration au sein de la Ville de Prilly et m'ont permis de connaître le fonctionnement du service public communal. Durant cette période, c'est avec plaisir que j'ai assumé les différents mandats confiés, dont celui de la Présidence de ce conseil.

Aujourd'hui, de nouveaux engagements me contraignent à renoncer à mes activités politiques.

Ce fut un plaisir de pouvoir contribuer au soutien du référendum pour le développement du quartier de Malley. Je laisse aussi derrière moi plusieurs interpellations comme celles sur les itinéraires pédestres, la plateforme logements, l'arborisation de la ville et la stratégie de gestion des zones d'activités.

Je tiens encore à remercier chacun des membres de ce Conseil pour les précieux moments de partage qui permettent de créer des expériences et qui enrichissent la vie.

En vous souhaitant tout le meilleur pour la suite, je vous adresse, Madame la Présidente, mes meilleures salutations,



Sylvie Krattinger Boudjelta
Conseillère communale

La Présidente n'a pas d'autre correspondance à partager et elle passe au point 4 de l'Ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Madame la Présidente prend la parole

En préambule, je peux vous informer respectivement des prochaines dates des Conseils communaux pour la fin de l'année, ainsi que pour le premier semestre 2021. D'abord, il s'agit des séances du 7 décembre prochain, ainsi que la séance du 14 décembre qui sera consacrée au Budget, raison pour laquelle nous prévoyons la possibilité d'une séance de relevée le 15 décembre. Merci donc d'agender ces 3 dates. Vous pouvez également agender les dates suivantes :

- Le 8 février 2021
- Le 15 mars 2021
- Le 10 mai 2021
- Le 21 juin 2021
- Le 28 juin 2021

Je vous communique les dates de retransmission de la séance de ce soir par Sonomix :

- Le vendredi 6 novembre 2020 à 20h00
- Le samedi 7 novembre 2020 à 19h00
- Le dimanche 8 novembre 2020 à 14h00

Madame la Présidente n'a pas d'autre communication et passe au point 5 de l'Ordre du jour.

5. Communications municipales

Madame la Présidente demande s'il y a des communications.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Communication de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'amendement au préavis 9-2020 voté le 29 juin 2020.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal, sans sa séance du 29 juin 2020, a amendé les conclusions du préavis 9-2020 en ajoutant un montant de CHF 10'000.00 TTC pour la pose de ralentisseurs à la piscine de la Fleur-de-Lys. Se fondant sur l'analyse de cette demande, effectuée par le Service des travaux et de voirie et de la Police de l'ouest, la Municipalité en est arrivée à la conclusion que l'application de cet amendement serait contreproductive pour les raisons exposées ci-après.

Le choix de l'emplacement des ralentisseurs est problématique, car il ne suffit pas de les disposer sur la voie de circulation en dehors des places de stationnement. En effet, les courses de voitures qui engendrent d'importantes nuisances sonores se déroulent lorsque le parking est presque vide. Les ralentisseurs accentueraient ainsi l'effet de circuit. C'est pourquoi, ceux-ci devraient être positionnés sur l'entier de la largeur du parking, moyennant la suppression de 4 places de parc de stationnement. De plus, les ralentisseurs ont un effet à un endroit bien défini et certains automobilistes ne se gênent pas pour fortement accélérer une fois l'obstacle franchi, avec toutes les nuisances que cela suppose, en plus du bruit provenant des amortisseurs. Ainsi, il est arrivé que certains habitants, qui avaient demandé la pose de ralentisseurs, s'en soient ensuite plaints pour ces raisons.

En outre, suite à la dénonciation de mauvais comportements d'automobilistes, par des riverains, la Police de l'ouest a procédé à des comptages de véhicules en juillet 2020, de manière à pouvoir identifier les heures de passage des véhicules concernés sur ce parking et de les verbaliser. Cependant, l'analyse des résultats n'a pas été concluante. En effet, les mesures ci-après effectuées du 13 au 26 juillet dans les deux sens sur le chemin des Creuses notamment, démontrent une situation tout à fait correcte, sans gros excès de vitesse. Nombre total de véhicules contrôlés : 5395, Vitesse moyenne : 27 km/h, Excès de vitesse : 27% au-dessus de 30 km/h, pour une moyenne selon la norme V85 de 33 km/h.

Afin d'être efficaces et d'atteindre l'objectif fixé par l'amendement, les endroits prévus pour la pose de ralentisseurs ne seraient pas suffisants et le montant de CHF 10'000.00 ne permettrait pas de couvrir un aménagement plus conséquent. Compte tenu des observations et des contraintes précitées, la Municipalité a pris la décision, dans sa séance du 26 octobre 2020, de ne pas utiliser le montant octroyé par le biais de l'amendement au préavis 9-2020 pour la pose de ralentisseurs à la piscine de la Fleur-de-Lys. Néanmoins, si la majorité du Conseil communal le souhaite, une étude plus approfondie sur l'ensemble des secteurs chemin des Creuses et parkings inférieur et supérieur de la piscine pourrait être réalisée suite au dépôt d'un postulat.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente communication, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, à nos respectueuses salutations.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une bonne nouvelle que je voulais vous annoncer ici ce soir, c'est l'obtention par la Ville de Prilly du label « European Energy Award Gold », autrement dit le label « Cité de l'énergie Gold », ce qui amène Prilly au même niveau que des villes comme Lausanne, Renens, Vevey ou Montreux. On a reçu la nouvelle récemment, c'est une excellente nouvelle, puisque je ne sais pas s'il y a beaucoup de villes comme la nôtre qui ont simplement deux audits, c'est un 2^{ème} réaudit depuis l'obtention du label, qui réussissent à obtenir suffisamment de points pour avoir ce prestigieux label Gold.

Madame la Présidente demande si la parole est demandée pour ces communications.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Madame la Présidente passe la parole aux différentes associations.

AIT

Monsieur le Conseiller Maurice Genier (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je rapporte pour les 2 délégués du Conseil communal de Prilly (M. Zodogome et le soussigné).

Lors de la séance du 1er septembre dernier à Lausanne, présidée par Madame Steiner, les décisions suivantes ont été prises :

- Approbation des comptes 2019 à l'unanimité des 23 délégués présents, avec un total de charges de Fr. 700'824,65, un total de revenus de Fr. 807'167,30 et un excédent de produits de l'exercice de Fr. 106'342,65 virés à « Profits et pertes reportés ». Cette situation est due essentiellement à une augmentation des contributions provoquée par l'évolution de la population ainsi qu'à des projets qui n'ont pas encore pu être réalisés suite à des décisions de justice. En réponse à une question, il n'y a pas de volonté de capitaliser. La contribution des 12 communes de l'association est inchangée et se monte à Fr. 1,90 par habitant.
- Approbation du rapport de gestion 2019 du Comité de direction, à l'unanimité des délégués présents. Quelques chiffres : le nombre de conducteurs se monte à 679. Quant au nombre de courses, il a baissé de 3,44% pour les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services et de 9,08 % pour ceux rattachés à Taxiphone. Le nombre de courses effectués par les sociétés Uber, Driven et Kapten n'est pas connu ; pas d'accès à ces données entre le moment où ces centraux ont été reconnus et celui où la nouvelle loi cantonale est entrée en vigueur.

Le président du Comité de direction, Monsieur Hildbrand, Conseiller municipal lausannois, a ensuite apporté des informations sur les objets suivants :

- Situation compliquée durant le confinement pour les chauffeurs. La demande de soutien aux chauffeurs a été suivie : possibilité a été donnée aux entreprises et employeurs, par décision du Conseil fédéral, d'avoir des RHT et aux chauffeurs indépendants d'avoir accès à l'allocation pour perte de gain ; de plus le Comité de l'association a décidé de supprimer les cotisations dues à l'association durant les 2 mois et demi du semi-confinement. Les mesures prises ne devraient pas imputer les contribuables des communes.
- Les contrôles effectués depuis le début de l'année 2020 ont entraîné 27 dénonciations.

Ensuite, un postulat Gaillard/Thièry a été lu, concernant un allègement immédiat pour les taxis et le central dans cette situation extraordinaire, afin de sauver le service public. Le président a proposé de présenter la situation, chiffres à l'appui, lors de la prochaine séance. Le postulant souhaitait de le renvoyer directement au CODIR. Après une discussion nourrie, l'assemblée a décidé à une très forte majorité de ne pas prendre en considération le postulat.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

Monsieur le Conseiller Philippe Marolf (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil s'est réuni le 23 septembre 2020 à 20h00 à la salle polyvalente du Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne. Madame Sakine Polat Lasserre a été assermentée en début de séance.

Le préavis 1-2020 relatif aux comptes 2019. Les comptes laissent apparaître un excédent de charges de CHF 3'217'231.87, la part prillérane s'élevant à CHF 2'330'006.50, soit 72,42%. Ces coûts ne tiennent pas compte d'un PPLS (Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire). En votation, les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité.

Préavis 2-2020, gestion 2019, après présentation de ces derniers, sont acceptés à l'unanimité.

Préavis 4-2020, le budget 2021. Ce budget présente un excédent de charges de CHF 3'300'500.00. La participation de notre commune s'élèverait à CHF 2'400'014.60. Les comptes PPLS sont inclus dans le budget. Au votation, ce préavis est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

Préavis 3-2020, Règlement du Conseil intercommunal. Le nouveau Règlement est présenté à l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité, moins deux abstentions.

Monsieur Antoine Reymond, Président du CODIR, nous parle encore brièvement de la préparation des nouveaux statuts prévoyant d'intégrer le niveau primaire sous l'appellation ASIGOS +.

ARASPE

La parole n'est pas demandée.

ORPC

La parole n'est pas demandée

POLOQUEST

La parole n'est pas demandée.

SDIS

La parole n'est pas demandée

SDOL

La parole n'est pas demandée

Madame la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

Madame la Présidente a le plaisir d'accueil ce soir au sein du Conseil quatre nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers. Elle passe la parole au représentant des groupes qu'ils vont intégrer, par ordre d'importance dans le Conseil, le PLR, le PS et Les Verts.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Le groupe PLR a aujourd'hui le plaisir de vous présenter deux nouveaux membres à ce Conseil. La première personne se nomme Olivera Gironi. Elle est née à Jouxens, elle a fait toutes ses écoles à Prilly, elle a fait un apprentissage d'employée de commerce à l'école d'ingénieurs de Lausanne. CFC en poche, elle est allée travailler aux PTT. Elle a pu faire DRH, de la construction et a terminé par de la formation.

La deuxième personne que nous accueillons se nomme Angelo Gironi. Vous l'aurez compris, ils sont mari et femme. Angelo est arrivé à l'âge de 19 ans en Suisse, venu d'Italie. Après un CFC de matu pro en électricité, il a fondé ou repris une entreprise avec 10 salariés qu'il gère aujourd'hui. Tous les deux ont trois enfants, trois filles qui sont déjà adolescentes ou pré adolescentes. Ils se sont tous les deux naturalisés et la famille aussi entre 2016 et 2017. Je vous invite donc à les accueillir.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le parti socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Patrice Polier. Monsieur Polier est un enfant de Prilly, il a grandi ici. Il est chef cuisinier, caporal à la Protection civile, très actif dans ce domaine et marié avec des enfants. Je vous remercie de lui faire bon accueil.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe des Verts vous présente ce soir un nouveau membre, Monsieur Théo Milliez, qui est un habitant de l'ouest lausannois depuis de nombreuses années et que vous pourrez régulièrement voir circuler dans Prilly entre le nord de la Commune où il habite et l'EPFL où il travaille sur son superbe bolide aux couleurs des multinationales responsables actuellement. Titulaire d'un Master en sciences et ingénierie de l'environnement de l'EPFL, il a créé il y a deux ans son entreprise qui offre des services et des études conseils en durabilité. La Commune de Prilly a d'ailleurs fait appel à ses services pour l'étude de durabilité qu'elle mène en ce moment. En plus, il est passionné de montagne et il a rejoint le groupe des Verts depuis plusieurs mois avec force et vigueur, dont nous avons aussi grandement besoin. C'est avec grand plaisir que nous vous présentons sa candidature ce soir. Nous sommes motivés et ravis de le voir motivé à rejoindre le Conseil communal.

Madame la Présidente invite les futurs Conseillers à s'avancer devant la scène et invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

Madame la Présidente lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Monsieur Angelo Gironi : « Je le promets ».

Madame Olivera Gironi : « Je le promets ».

Monsieur Théo Milliez : « Je le promets ».

Monsieur Patrice Polier : « Je le promets ».

La Présidente adresse ses félicitations à la Conseillère et aux Conseillers pour leur assermentation.

Applaudissements de l'assemblée.

8. Elections complémentaires à la Commission des finances

Madame la Présidente prend la parole

Suite à la démission de notre Conseil de Madame Sylvie Krattinger Boudjelta et de Monsieur David Boulaz, il y a deux places vacantes à la Commission des finances. Je cède d'abord la parole à Patrizia Clivaz Luchez pour le parti socialiste afin de nous présenter le candidat ou la candidate qu'il a été choisi.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ma présentation sera extrêmement courte. Le parti socialiste présente Monsieur Roger Saugy pour la Commission des finances. Je ne vous ferai pas l'injure de vous le présenter.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe des Verts a le plaisir, sans surprise, de nommer son suppléant en tant que titulaire à long terme, à savoir Blaise Drayer qui est membre de la COFIN depuis, sauf erreur, l'été 2019 et à qui nous faisons entièrement confiance pour défendre les valeurs vertes et durables au sein de notre économie municipale et communale.

Madame la Présidente demande s'il y a une autre candidature proposée dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente propose donc d'élire les deux candidats par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la démission de Madame Krattinger de la présidence de la COFIN et dans un délai de 14 jours, le parti socialiste a nommé Monsieur Roger Saugy candidat à la candidature de membre de la COFIN, puisque, pour des raisons professionnelles, ni Monsieur Pilet, ni Monsieur Tièche, suppléant, ne pouvaient reprendre cette fonction. Malheureusement, aucun Conseil communal n'était prévu avant celui de ce soir. Mais, heureusement, la COFIN avait un vice-président nommé, qui, s'il a assumé la gestion de deux préavis et d'une interpellation, n'a pas pu ou voulu assumer la mise en route de l'examen du budget. Le groupe socialiste souhaite relever que la fonction de vice-président d'une Commission aussi importante que la COFIN ou la COGEST, cas échéant, doit avoir un vice-président pouvant suppléer en cas de défection momentanée ou définitive du président, pouvant assumer la gestion de ladite Commission jusqu'à nomination d'un successeur. Dans la mesure où cet incident nous a permis de découvrir qu'aucun cahier des charges ne définit les responsabilités réciproques des présidents et des vice-présidents de ces deux Commissions, le groupe socialiste proposera lors de la négociation du Contrat de législature que ces documents soient élaborés. Ils permettront à chacun des groupes de désigner leur candidat pour la prochaine législature en toute connaissance de cause.

Madame la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N° 14-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 182'583.90 au crédit d'études complémentaire de CHF 200'000.00, accordé par le biais du préavis N° 16-2012, dans le cadre de la révision du plan général d'affectation communal (PGA) et son règlement (RPGA).**

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances, Philippe Schroff, pour la lecture des délibérations et vote, sans les conclusions du rapport.

Lecture des délibérations, amendement et vote du rapport

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le préavis, ainsi que sur l'amendement de la COFIN. Elle demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité remercie la Commission des finances pour son rapport et la remercie aussi pour le vote positif sur cet objet majeur.

Vous nous permettrez de revenir sur quelques points du rapport tel qu'il vient d'être lu, en particulier dans sa dernière partie sur les délibérations.

La 1^{ère} phrase qui retient notre attention est celle-ci : « le devoir d'information n'a pas été respecté à partir du dépassement, soit depuis 2016 ». Il est vrai qu'en séance, la délégation municipale qui était constituée par Monsieur le Syndic, qui est absent ce soir pour cause de COVID, et par moi-même, la délégation municipale a donc admis ce fait et dans la séance qui s'est déroulée, il a été précisé que les choses, telles qu'elles ont été vécues au travers de la mise en place de ce préavis devaient changer à l'avenir. Nous avons effectivement reconnu qu'il y avait là quelque chose qui n'aurait pas eu lieu d'être. Je rappelle ici l'observation no 2 de la Commission des finances faite sur l'exercice des comptes 2019 qui dit : « la COFIN invite la Municipalité à présenter au Conseil communal des préavis sollicitant des crédits complémentaires pour les différents comptes qui sont en dépassement de plus de CHF 50'000.00 ». C'est une discussion que nous devons avoir pour préciser les choses avec la Commission des finances, dès lors qu'elle a nouveau complète et nous félicitons les deux nouveaux membres qui viennent d'être élus ce soir, une discussion que nous devons avoir, parce que vous avez entendu dans le texte qui vient de vous être lu de la Commission des finances sur le préavis, que cette même question se posait sur les préavis et non pas seulement sur les comptes. Nous devons donc tirer cela au clair. C'est vrai, nous allons améliorer dans le temps que nous avons devant nous cette information au Conseil, respectivement à la Commission des finances.

Ensuite, une autre phrase a retenu notre attention : « Un commissaire s'étonne d'entendre que le fait de présenter un ou des préavis intermédiaires aurait stoppé les travaux du PGA ». Vous savez comment fonctionne ce genre de choses, les travaux doivent pouvoir continuer. C'est vrai pour ce PGA, comme dans d'autres formes de travaux et vous savez aussi quels sont les délais qui sont les nôtres, dès lors que nous aurions dû présenter un préavis pour demander un complément au budget, parce que ce budget de base était insuffisant et que durant cette période, qu'aurions-nous dû faire ? Arrêter les travaux tant que nous n'avions pas les moyens supplémentaires demandés pour pouvoir poursuivre notre travail ou fallait-il arrêter, quitte à prendre du retard et le retard, vous le savez, se paie aussi. Donc, oui, je pense que dans ce cas-là, comme dans bien d'autres, il est préférable, mais nous devons vous en informer bien sûr, il est préférable de voir poursuivre les travaux en demandant au Conseil, en tout cas en le signalant à la Commission des finances, que nous allons vers un dépassement et donc ultérieurement à la présentation d'un préavis complémentaire.

« Le coût du PGA prilléran a-t-il été plus ou moins onéreux que celui engagé par les autres collectivités ? Prilly n'a-t-elle pas essuyé les plâtres, en étant un peu seule au monde, en étant précurseur ? » Seule au monde, peut-être pas, mais oui, nous avons été précurseurs et je voudrais vous donner quelques points de comparaison. La Ville de Renens a déposé récemment un préavis de CHF 390'000.00 pour enclencher le processus, de telle sorte à pouvoir ensuite déterminer quels sont les coûts qui seront induits par ces travaux, qui vous l'avez bien compris, durent plusieurs années. Qu'en sera-t-il au final des montants engagés ? Personne ne peut le dire aujourd'hui.

Autre exemple, vous avez tous lu dans les journaux que Montreux avait engagé toute une procédure, avait été jusqu'au bout du PGA et que, puisqu'il y avait eu recours, la Ville avait perdu devant le Tribunal fédéral. Si l'on cumule toutes les charges induites par ce PGA à Montreux, ce sont CHF 600'000.00 qui ont dû être engagés. Vous pouvez ainsi comparer par rapport aux montants qui ont été engagés par la Ville de Prilly.

Une autre phrase qui a retenu notre attention. « Un Commissaire estime que la Municipalité méprise votre Conseil communal et qu'elle fait finalement ce qu'elle veut, c'est inacceptable. Le titre du préavis ne démontre pas une totale transparence. La Commission regrette la familiarité et l'audace avec lesquelles le sujet a été traité en Commission. L'Organe est placé devant le fait accompli. Cela fait quatre ans que la Municipalité ignore les règles de la transparence. La manière dont les choses ont été communiquées lors de la séance de Commission n'est pas adaptée dans la forme. »

Vous l'imaginez bien, c'est le Syndic qui aurait voulu s'exprimer, puisqu'il a ainsi été mis en cause, c'est lui qui aurait voulu s'exprimer ce soir, alors permettez-moi de lui prêter ma voix et je cite : « Si les deux abstentions au vote final ont été provoquées par mon attitude, alors je m'en excuse profondément officiellement auprès de ces deux personnes que j'aurais choquées par mes propos familiers et audacieux.

Ce que le Conseil communal doit savoir, c'est que la séance de la Commission en notre présence s'est bien déroulée jusqu'à la 29^{ème} minute, puisque notre entrevue n'a duré pas plus de 30 minutes au vu du peu de questions posées. Pourquoi ? Parce qu'au moment où un profond silence régnait après les réponses aux quelques rares questions, un Commissaire a clairement stigmatisé et attaqué la Municipalité en énonçant le fait que nous savions que nous étions en dépassement pendant quatre ans et que, de par ce fait, sans préavis complémentaire, nous étions dans l'illégalité, que nous nous asseyions sur le Règlement du Conseil, en clair, que l'on faisait comme d'habitude, comme on voulait et que l'on se fichait de vous. Mesdames et Messieurs, alors bon, j'aurais dû être capable de rester calme et non ironique. Mais, je dois reconnaître que face à l'énorme travail que représentait ce nouveau PGA, à la non reconnaissance de cet énorme job couronné de réussite, que représentait cette affirmation provocatrice, je n'ai pas réussi à me contrôler et mon naturel a pris le dessus dans ma réponse. Ce fût d'ailleurs la fin de nos échanges et notre départ de la salle. Alors, une nouvelle fois, mes excuses auprès des deux membres de la COFIN qui se sont abstenus et que j'aurais offusqué par mes propos. Mais, j'ose croire que le fond du sujet qui est traité ce soir et bien plus important que la forme et que rien ne va préteriter votre décision finale et rien ne mérite que vous vous absteniez. »

Pour conclure, permettez à la Municipalité de retenir cette phrase du rapport de la COFIN en introduction : « Tous les Commissaires estiment que ces coûts sont légitimes et qu'ils ont permis une issue positive dans les travaux pour ce PGA ». Cette simple phrase nous suffit et j'espère qu'elle devrait vous suffire pour voter oui et soutenir ce préavis. J'espère donc avec la Municipalité que vous confirmerez le vote positif que vous propose la COFIN et que vous nous permettrez par un vote clair de dire que nous avons réussi cette opération de longue haleine, au bénéfice de bon nombre d'habitants et de propriétaires de la Ville de Prilly. Enfin, la Municipalité se rallie à la proposition de modification des conclusions proposées par la COFIN et nous remercions la COFIN pour cette proposition de modification des conclusions. Je vous remercie pour votre attention.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente propose de passer au vote sur la proposition d'amendement de la COFIN. La COFIN propose de reformuler la conclusion no 3 ainsi :

d'amortir le solde résiduel de l'investissement de CHF 215'862.70 sur une durée résiduelle de 6 ans à compter de l'exercice 2020 à raison des montants suivants par année par le compte 3316.000.4200 :

- Pour 2020 : CHF 37'582.70
- De 2021 à 2024 : CHF 38'000.00
- Pour 2025 : CHF 26'000.00.

Vote : l'amendement proposé par la Commission des finances est accepté à une large majorité, moins 4 abstentions.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur pour la lecture des conclusions du préavis, tel qu'amendé.

Lecture des conclusions.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur les conclusions amendées du préavis no 14-2020.

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis municipal N° 14-2020,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 182'583.90 au crédit d'études complémentaire de CHF 200'000.00, accordé par le biais du préavis no 16-2012, dans le cadre de la révision du plan général d'affectation communal (PGA) et son règlement (RPGA) ;
2. de financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante ;
3. d'amortir le solde résiduel de l'investissement de CHF 215'862.70 sur une durée résiduelle de 6 ans à compter de l'exercice 2020 à raison des montants suivants par année par le compte 3316.000.4200 :
 - Pour 2020 : CHF 37'582.70
 - De 2021 à 2024 : CHF 38'000.00
 - Pour 2025 : CHF 26'000.00 ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4200.

Vote : Les conclusions amendées du préavis municipal no 14-2020 sont acceptées à une large majorité, moins 1 avis contraire et 8 abstentions.

Madame la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis municipal N° 15-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 89'972.20 TTC destiné à l'assainissement des canalisations et la réalisation d'un système séparatif des eaux du bâtiment sis à l'Avenue du Château 1.**

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances, Philippe Schroff, pour la lecture des délibérations et vote, sans les conclusions du rapport.

Lecture des délibérations et vote du rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le préavis. Elle demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

La discussion étant close, Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur pour lire les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Lecture des conclusions du rapport.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 15-2020,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 89'972.20 au budget 2020 par le compte 3141.021.3510 « Entretien Av. du Château 1 ».

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : Les conclusions amendées du préavis municipal no 15-2020 sont acceptées à une large majorité, moins 1 abstention.

Madame la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Réponse municipale à la deuxième interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney et Consorts : «Malley : quelles mesures urgentes ?».

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité pour la lecture de la réponse.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la 2^{ème} interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney et Consorts : «Malley : quelles mesures urgentes ?» déposée et lue au Conseil communal du 31 août 2020.

Voici les réponses municipales aux onze questions de cette 2^{ème} interpellation :

- 1. Est-ce que cela signifie, Monsieur Gillièron que, malgré votre rôle de Vice-président, vous n'aviez jamais entendu parler auparavant des problèmes qui avaient cours, et notamment de santé des collaboratrices et collaborateurs ?**

Réponse :

En effet, le Vice-président n'a pas été contacté par quiconque avant l'apparition médiatique de tout le conflit.

- 2. Quand est-ce que le Conseil d'administration a-t-il été informé de ces problèmes ? N'y a-t-il aucun événement ou aucun élément qui aurait permis au Conseil d'administration de se rendre compte de la présence de graves dysfonctionnements ?**

Réponse :

Par une lettre du syndicat Unia le 4 février 2020. Aucun autre signe avant-coureur n'est apparu avant le déclenchement médiatique du conflit avec les 5 employé.e.s.

- 3. Pourquoi notamment la mise en place d'un service d'accompagnement psychologique a-t-il tardé à être mis en place - le 19 février - alors que les problèmes avaient cours depuis de nombreux mois ?**

Réponse :

Voir réponse à la question N° 2. Le soutien a été mis en place immédiatement, début avril 2020, lors du lancement de l'audit.

- 4. Les résultats détaillés de l'audit ont-ils maintenant été transmis au personnel et au syndicat ? Si non, quand est-il prévu de les leur transmettre ?**

Réponse :

Les grandes lignes de l'audit ont été transmises en juin au personnel en place, puis rendues publiques par voie de conférence et de communiqué de presse, notamment les recommandations suivies par le Conseil d'administration du CSM SA en matière de gouvernance, dont la répartition des tâches et des responsabilités entre la Direction et le Conseil d'administration. Aucune transmission du rapport d'audit n'a été faite au syndicat et à la presse.

- 5. Sans dévoiler le secret de la procédure, est-ce que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ont-ils pu être entendus ? Et notamment celles et ceux le plus atteints par la situation et les problèmes de management soulevés ?**

Réponse :

Tous les collaboratrices et collaborateurs en activité et quelques autres personnes ont été entendu.e.s par l'auditeur, sauf les 5 employé.e.s en arrêt maladie et défendu.e.s par Unia, dont les témoignages ont été fournis par écrit à l'auditeur.

- 6. Y a-t-il d'autres recommandations proposées par l'audit que le Conseil d'administration a décidé de ne pas retenir ? Si oui, lesquelles et pour quelles raisons ?**

Réponse :

Non.

7. *Quelle sera cette nouvelle répartition et, en substance, quelle gouvernance est imaginée afin que ces erreurs ne se répètent pas ?*

Réponse :

Voir le communiqué et la présentation aux médias lors de la conférence de presse du 23 juin 2020 (disponibles sous <https://vaudoisearena.ch/centre-sportif-malley-sa/>), ainsi que le rapport du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFC), rendu public en juillet, également en lien avec les règles de gouvernance du CSM.

8. *Qu'est-il prévu pour que de telles erreurs ne se reproduisent pas ?*

Réponse :

Une attention particulière portée à tous les éléments mis en exergue. On apprend toujours de ses erreurs.

9. *Pourquoi ces recommandations n'ont-elles pas toutes été retenues ?*

Réponse :

Certaines ne paraissaient pas correspondre à la situation sur le terrain, voire étaient même erronées.

10. *Par ailleurs, de quelle manière complémentaire le Conseil d'administration compte-t-il ré-initier de manière constructive le dialogue avec les collaboratrices, les collaborateurs et le syndicat ?*

Réponse :

L'ambiance de travail, ainsi que les relations avec la Direction, sont redevenues saines et bonnes au sein de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs actuellement en activité au CSM. Aucune relation avec le syndicat n'est de mise.

11. *Pour terminer, où en est le retour au travail des collaboratrices et des collaborateurs en arrêt maladie ? Quelles mesures le Conseil d'administration a-t-il prises ou compte-t-il prendre pour permettre ce retour dans de bonnes conditions, et d'éviter notamment de devoir côtoyer les personnes qu'ils ont, qu'elles ont dénoncées ?*

Réponse :

Un accord a été signé sous totale clause de confidentialité et met fin à toute procédure.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à la 2^{ème} interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney et Consorts : «Malley : quelles mesures urgentes ?»

Madame la Présidente passe la parole à Madame Johanna Monney, autrice de l'interpellation.

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Merci aux membres de la Municipalité pour la réponse à mon interpellation, quoique je trouve les réponses un peu succinctes qui rendent difficile la lecture et la compréhension de la manière dont a été gérée la situation et j'estime que le Conseil communal et la population par ce biais-là n'a pas, avec ces réponses, la possibilité de comprendre comment la Municipalité et le conseil d'administration ont pu gérer la situation et surtout, comment elle compte faire en sorte que cela ne se reproduise pas.

Donc, je relaie là ma frustration, mais on va dire que je mets ça aussi sur le coup du respect des personnes et du secret de fonction. Néanmoins, ça me permet quand même de poser une question de compréhension. Je comprends dans votre réponse que seules les grandes lignes ont été transmises aux collaborateurs et aux collaboratrices. Pourtant, cela les concerne directement et j'ai de la peine à comprendre pourquoi est-ce que le rapport, dans son ensemble et dans son entier, n'a pas été transmis au personnel.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres prises de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce qu'il faut savoir dans cette affaire, c'est qu'il y a deux étages à la fusée. Il y a le conseil d'administration du CSM qui est tenu au secret au niveau des délibérations propres au sein du conseil d'administration, comme dans tout conseil d'administration qu'il soit public ou privé. Ensuite, il y a la Municipalité où le résultat des délibérations est évidemment secret, mais dont la Municipalité peut informer de ce qui se passe au sein de la Commune. C'est évidemment correct et juste. Si je reviens au conseil d'administration du CSM, ce n'est pas la Municipalité qui a refusé de rendre public ce rapport d'audit, c'est le conseil d'administration. Votre question, Madame Johanna Monney, il faut l'adresser au conseil d'administration du CSM et non à la Municipalité, même si le Syndic est le « représentant » de la Municipalité au sein du Conseil. Il est tenu, comme je le suis au niveau du LEB, comme d'autres membres de la Municipalité aux conseils d'administration, au secret des délibérations. Mais, sachez qu'une fois l'accord signé avec UNIA, comme on l'a écrit et on le communique dans la réponse, tout est redevenu normal au sein des employés et employées du CSM et que les leçons ont été tirées et que pour éviter évidemment ce qui s'est passé, le conseil d'administration a pris ses propres mesures et évidemment, elle ne les a pas communiquées à la Municipalité.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres prises de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Motions, postulats, interpellations et projets.

Madame la Présidente prend la parole

Le Bureau a reçu trois postulats et deux interpellations avant ce soir. Bien évidemment, des dépôts sont encore possibles ce soir. Nous allons donc les traiter par ordre d'arrivée en commençant par les postulats et ensuite les interpellations, puisque les postulats nécessitent un vote de notre Conseil quant à leur renvoi ou non à la Municipalité, respectivement à une Commission, tandis que les interpellations sont renvoyées directement à la Municipalité.

Nous commençons donc et je cède la parole à Monsieur le Conseiller communal Roger Saugy pour le développement de son postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de pérenniser ou tout au moins de prolonger de manière transitoire la relation trentenaire entre Prilly et Braduts.

Postulat au Conseil communal demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de pérenniser, ou tout au moins de prolonger de manière transitoire, la relation trentenaire entre Prilly et Braduts (Bardoc)

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais donc développer ce postulat. Je vais peut-être rappeler un peu la situation. Il y a trente ans, je regarde ceux qui étaient déjà en activité politique à cette époque, ils ne sont pas très nombreux dans cette salle.

En 1988, l'Europe s'est mobilisée contre les positions du dictateur Ceausescu en Roumanie et Prilly, en 1989, avec de nombreuses communes d'Europe, se mobilise pour soutenir les habitants de communes roumaines visées par le plan de systématisation. Des milliers de cartes postales sont envoyés aux communes visées.

La systématisation des collectivités locales visait à transformer des paysans roumains en fonctionnaires des fermes d'états. Leurs terres et leur cheptel devaient être intégrés dans des centres agro-industriels et les familles logées dans de grands immeubles locatifs et leur ferme familiale rasée. L'intention était, comme disait les autorités roumaines, « d'homogénéiser » la population rurale. Je vous laisse entendre ce que cela signifiait dans ce pays où on disait, en plaisantant, qu'il y avait une ligne directe entre Moscou et Bucarest, le téléphone rouge rapprochait ces deux unités, la seule différence, c'est qu'à Bucarest, il y avait seulement l'écouteur et pas le micro.

L'OVV (Organisation villages roumains) avait mis Prilly en contact avec le village de Braduts (Bardoc), siège de la Municipalité éponyme, formé de 4 villages. Il y avait Filia (Erdőfüle) (soutenu par une commune belge), Talishoara (Orostelek) et Dobosen (Székelyszáldobos). En tout, environ 4000 habitants, dont un millier à Braduts, même. Pour la petite histoire, vous avez rempli un questionnaire tout à l'heure, donc vous connaissez bien la surface de Prilly, celle de Braduts est de 173 km².

Cette « Municipalité » appartient à la « Judet » de Covasna. Une des régions habitées par la minorité hongroise de Transylvanie. Braduts est situé au fin fond d'une vallée à 60 Km au nord de Brasov. Les habitants vivent, chichement pour la plupart, de leur vache, de leur travail dans la mine proche, de la sylviculture, menuiserie, meunerie, etc.

Pendant la période de l'Avant, en 1989, débute un des plus formidables événements médiatiques que j'ai vécus : les gens descendent dans la rue, les manifestations se multiplient, en particulier à cause de la précarité du peuple. En Occident, on parle de génocide. Il s'est avéré après que le génocide était 12 malades d'un hôpital qui avaient été enterrés collectivement. Donc, on vit dans des obsessions et on vit en direct à la télévision cet événement. Les journalistes nous surinforment en diffusant des images en partie apprêtées par ceux qui s'appelaient ou qui voulaient être appelés les « révolutionnaires ».

Ce mélange de manipulations et d'informations a tout de même permis à l'Europe occidentale de mieux comprendre la souffrance d'une population contrôlée par la fameuse Securitate et vivant pour beaucoup dans une pauvreté extrême.

Le dictateur Nicolae Ceausescu et sa femme Elena ont fui (ou ont été déplacés) selon les explications en hélicoptère le 22 décembre. Ils sont arrêtés et jugés par un tribunal expéditif ad hoc et exécutés sur le champ. Les télévisions ont alors multiplié les diffusions d'étranges déclarations d'anciens collaborateurs de Ceausescu qui se trouvaient alors une nouvelle « virginité » pour pouvoir prendre le pouvoir.

Pendant ce temps, une formidable solidarité a transporté des aides de toute sorte vers la Roumanie. Les colonnes de véhicules aux plaques suisses, belges, françaises et allemandes faisaient longuement la queue aux frontières hongroises, puis roumaines. A mi-janvier, donc pendant les fêtes de fin d'année, une lettre est arrivée à Prilly dans une famille venant de Braduts. Cette lettre était le premier contact avec les gens de ce village. Dans un grand élan, celui qu'on a appelé le Comité (l'association Prilly-Braduts), en collaboration avec la Municipalité, a réceptionné dans ce local des vêtements, des denrées non périssables et des objets sanitaires. La générosité de la population de Prilly a été impressionnante. Des bénévoles ont trié et emballé les dons.

Mi-février, 6 prilliérans, un camion, le minibus communal qui, à l'époque, faisait les trajets entre le Centre et Mont-Goulin et une voiture sont partis pour la Roumanie. La distribution des biens s'est faite à la Grande salle de Braduts, Ainsi s'est ouverte une collaboration de 30 ans entre nos deux communes. Un Comité a été créé à Braduts et c'était un acte un peu révolutionnaire dans un pays où la liberté était un mot quasiment inconnu. Je vous donne un tout petit exemple, on est revenus avec le drapeau de Prilly qu'on a mis à côté du drapeau de Braduts et la police militaire est arrivée dans l'heure pour faire enlever ce drapeau aux révolutionnaires, il faut dire peut-être qu'une fleur de Lys là-bas, cela représentait quelque chose.

Des parrainages se sont instaurés, famille par famille. La Municipalité de Prilly et des volontaires ont entrepris certains travaux (alimentation en eau, éclairage public) et apporté des objets multiples, machines à écrire. Pour la petite histoire, la seule machine à écrire de Braduts était dans le bureau de la Secrétaire municipale, fermé à clé, parce que le gouvernement estimait qu'une machine à écrire était un outil dangereux de révolution. On a donc apporté de multiples machines à écrire, photocopieuse, matériel pour l'école et le dispensaire, chaises roulantes, médicaments, etc. Plus tard, des ordinateurs...

La Municipalité de Prilly a été reçue à Braduts. Le jeune maire de Braduts est venu à Prilly. Pendant 20 ans, des échanges scolaires ont permis aux élèves de Prilly de découvrir ce monde étrange d'un autre âge. Exemple simpliste : leur famille d'accueil puise l'eau au puits, et les toilettes sont au fond du jardin. Ce n'est pas aussi révolutionnaire pour les anciens, dans la campagne, des toilettes ici au fond du jardin, existaient. Pour ces enfants, c'était un monde très différent. Les petits sicules qui sont venus à Prilly, ont découvert pour la première fois de leur vie, l'existence par exemple du téléphone. Ce qui était merveilleux, c'était la qualité d'accueil à Prilly et à Braduts et ces contacts ont été, à mon avis, important pour nous, cela nous a permis de voir certaines choses, et pour eux, cela leur a permis de voir que le fameux mur qui nous séparait des pays de l'est, n'empêchait pas une amitié entre personnes.

Des amitiés sont donc nées. Des colis ont été envoyés, mais la poste n'était pas fiable et ce qui était intéressant dans les colis, n'arrivait pas toujours à Braduts.

Des familles ont fait le voyage en voiture et là, on disait, on descend à Braduts. Pour ceux qui ont rempli le questionnaire, vous connaissez l'altitude de Prilly, celle de Braduts, c'est 505 mètres, ce n'est pas tant la descente, bien sûr, c'est le plat.

Plus tard, Braduts a bénéficié de l'aide de l'Europe pour ses égouts, ses routes, les bâtiments communaux, etc. Braduts a évolué pendant ces 30 ans. L'association a mis en place un système de transfert de fonds. Au début, c'était assez compliqué, ça le reste encore. Chaque année encore, ce sont entre 20'000 et 25'000 francs de bourses d'études et j'insiste là-dessus et d'aide sociale qui sont transférés à Braduts.

Les membres de l'association Prilly-Braduts ont vieilli. Les deux derniers présidents sont décédés. Il n'y a plus qu'un seul membre au Comité. L'association envisage sa dissolution. Alors, pourquoi intervenir 30 ans après sur ce sujet ? Vous avez entendu que je propose à la Municipalité d'étudier une collaboration ou momentanée ou durable. Des quantités de jeunes ont bénéficié des bourses d'études que des prillérans et la Commune ont transmis et ça serait dramatique que ces bourses d'études s'arrêtent aujourd'hui. Ces jeunes ont fait des études, sont enseignants, sont ingénieurs, ils ont pu accomplir certaines formations. J'ajouterai qu'à l'époque, les études se faisaient en roumain et ces gens sont de langue hongroise. J'aimerais bien vous demander si vous aimeriez faire vos études en Schwitserdütsch dans notre pays. Et notre situation de minoritaire en Suisse a contribué à affirmer les échanges.

Je vous demande donc de transmettre ce postulat à la Municipalité lui demandant d'étudier comment elle peut continuer l'opération momentanément ou durablement. Je suis prêt, bien sûr, à répondre à vos éventuelles questions.

Madame la Présidente demande s'il y a des réactions dans la salle.

Madame la Conseillère Monika Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Saugy, j'ai juste une question, il me semble, si je ne me trompe pas, que la Roumanie est maintenant membre de l'Union européenne. Alors, je pense qu'ils sont économiquement maintenant assez forts et il faut aussi faire attention, parce qu'il y a certains roumains, peut-être avec vos propos, qui peuvent se sentir un peu touchés.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Comme je l'ai dit tout à l'heure, en effet, la Roumanie reçoit des aides de l'Europe. En particulier, elle a participé à la distribution de l'argent que la Suisse a envoyé par l'intermédiaire de l'Europe, qu'il y a un développement qui s'est fait. L'ennui, c'est comme je l'ai dit tout à l'heure, Braduts est au fond d'une vallée, c'est une région pauvre de Roumanie et cette situation de minoritaire, qui s'améliore, fait que notre amitié leur est encore utile. Je citerai une phrase à l'époque de ce grand rusch vers la Roumanie, une phrase de Michel Bühler. Michel Bühler est allé comme beaucoup d'autres boy scouts en Roumanie, partis la fleur au fusil, et quand il est rentré, il a été interviewé par l'Illustré et il a dit quelque chose qui lui a valu des réactions très vives. Il a dit : « Ce n'est pas ce qu'on leur a apporté qui était important, c'est qu'ils avaient besoin d'une chaleureuse poignée de main ». Et même si le mur est tombé, même si le rideau de fer a disparu, dans certaines régions de l'est de l'Europe, une amitié avec une ville suisse est quelque chose de positif.

C'est évident qu'il s'est passé beaucoup de choses en Roumanie pendant ce temps-là, le développement de la Roumanie, comme de la Bulgarie par ailleurs, ne s'est pas fait à la vitesse qu'on pouvait espérer. On a vu en Pologne un développement économique splendide, au point que des ouvriers portugais vont travailler en Pologne. Ce n'est pas le cas de la Roumanie, mais surtout, pour moi, c'est à moyen terme continuer à soutenir ces nouveaux jeunes qui ont commencé leurs études en Roumanie et leur donner la possibilité de les terminer. C'est pour ça que je n'ai pas forcément insisté sur la pérennité des démarches de Prilly.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Merci Monsieur Saugy pour ce rappel et ces informations historiques. Nous pensons au PLR qu'il est important que toutes ces initiatives, tout ce qui s'est passé, ne tombent pas dans l'oubli et ça y contribuera très certainement, nous soutiendrons le renvoi en Municipalité.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous propose de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Madame la Présidente passe au vote sur la demande de renvoi du postulat à la Municipalité.

Vote : le postulat est renvoyé à la Municipalité à une large majorité, moins une voix contre et 4 abstentions.

Madame la Présidente passe au 2^{ème} postulat déposé par M. Olivier Amblet, absent ce soir, et qui sera déposé et défendu par Madame Magali Russbach à qui elle cède la parole pour le développement du postulat pour l'intégration de mesures de prévention des îlots de chaleur urbains et d'un suivi régulier dans le cadre du développement durable.

Postulat pour l'intégration de mesures de préventions des îlots de chaleur urbains et d'un suivi régulier dans le cadre du développement durable

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Mesdames les Conseillères Communales et Messieurs les Conseillers Communaux, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Comme cela été signalé, ce texte a été écrit par Monsieur Amblet, mais vu que les procédures sont telles, il est absent, je dépose ce postulat en mon nom et au nom du groupe des Verts.

La dernière décennie a été la plus chaude depuis le début des mesures météorologiques et les prochaines décennies promettent d'être encore plus torrides¹. La stratégie actuelle de la Suisse pour contrer ce phénomène suit deux grands axes. D'une part, nous lutterons contre le réchauffement climatique, par exemple en réduisant nos émissions de gaz à effets de serre. D'autres part, nous devons nous adapter aux changements qui ne peuvent plus être évités. C'est dans cette perspective d'adaptation aux changements climatiques que se positionne ce postulat en proposant à la municipalité de s'intéresser de près aux phénomènes des îlots de chaleur et aux possibilités de les atténuer à Prilly.

En campagne, la végétation, les sols naturels et les espaces ouverts limitent l'accumulation de l'énergie solaire reçue au cours de la journée. En ville, au contraire, l'énergie solaire est emmagasinée dans les matériaux des bâtiments et le bitume des routes et des parkings. De plus, la disposition des bâtiments et infrastructures urbaines limitent la circulation de l'air.

Ainsi, la nuit, l'air dans la ville se refroidit moins vite qu'à la campagne, l'écart de température entre ville et campagne y est alors le plus important. On parle par exemple de « nuits tropicales » quand la température ne descend plus en dessous de 20°C. L'excès de chaleur, notamment nocturne, peut avoir de graves conséquences sur la santé. Lors de la canicule de 2003, qui a provoqué, en Suisse, la mort d'environ un millier de personnes (une surmortalité de 13 à 24%)², les victimes vivaient presque exclusivement dans les grandes agglomérations du plateau (Genève, Lausanne, Bâle, ...). L'impact de ce phénomène est encore accentué par la pollution atmosphérique. Sans aller jusqu'à un épisode extrême, nous pouvons également reconnaître que ces nuits tropicales nuisent aux repos des prillérans, à leur bien-être, et à leur productivité. Il est important de souligner ici l'effet psychologique des vagues de chaleurs. Les nuits tropicales impactent directement la qualité du sommeil, la concentration, la patience et la réflexion, ce répercutant sur nombre d'activités du quotidien. Les îlots de chaleur peuvent également nuire à l'attractivité et aux infrastructures de Prilly.

Pour ces raisons, il apparaît donc nécessaire d'anticiper et de prendre, dès à présent, des mesures pour s'adapter aux changements, afin que notre Commune reste vivable pour les générations à venir.

Nous invitons donc la Municipalité à intégrer dans ces divers outils d'aménagement du territoire, et de développement durable, une stratégie claire pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur.

À cette fin, nous l'encourageons à étudier et déterminer les lieux les plus sensibles au phénomène d'îlots de chaleur urbain, à travers l'étude et l'analyse effectuée par des laboratoires de recherche. Un monitoring peut être mis en place afin d'évaluer si les mesures prises ont un impact réel sur l'amélioration de la qualité de vie des prillérans.

¹ "Scénarios climatiques suisses - National Centre for Climate"

<https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/klimawandel-und-auswirkungen/schweizer-klimaszenarien.html>. Accessed 26 Oct. 2020.

² La vague de chaleur d'Août 2003 est la cause de plus de 70'000 décès à l'échelle européenne

Selon les recommandations de l'Office Fédéral de l'environnement³, nous encourageons également la commune à établir ou renforcer une série de mesures organisées autour de 5 thèmes principaux :

1. préserver et renforcer la végétation en ville
2. préserver et augmenter les surfaces perméables
3. multiplier les points d'eau et optimiser la gestion de l'eau en surface,
4. adapter la forme urbaine et l'architecture,
5. valoriser et réduire la chaleur liée à certaines activités.

Nous proposons dans les pages 6 à 18 du document "Ma commune en surchauffe" en annexe (ou sur <https://www.verts-vd.ch/wp-content/uploads/2020/09/Ma-commune-en-surchauffe-guide.pdf>), des propositions d'actions classées selon ces thèmes.

Nous souhaitons détailler un exemple en nous inspirant des mesures concernant l'arborisation de la commune. L'ombre d'un arbre est très efficace pour limiter le rayonnement solaire absorbé par le sol et les murs auxquels il offre son ombre⁴. Sa canopée va renvoyer 30% du rayonnement solaire, en absorber 50%, et en laisser filtrer 20%. Cela représente donc jusqu'à 5 fois moins de rayonnement emmagasiné par le bitume situé dans la zone ombragée. Augmenter la surface occupée par la canopée permettrait donc de réduire la chaleur emmagasinée la nuit et constitue un bon moyen de diminuer l'impact des îlots de chaleur urbains sur le bien-être des prillérans.

Un platane à l'âge adulte de 40 m de hauteur possède une canopée équivalente à 2000 jeunes arbres plantés. Préserver le patrimoine arboré communal s'avère donc très important car chaque arbre adulte abattu nécessitera des décennies pour être remplacé.

C'est également le moment de planter de jeunes arbres qui pourront, une fois devenus grands, protéger nos enfants d'épisodes caniculaires de plus en plus longs et fréquents.

Si Prilly planifie de construire ou rénover des infrastructures publiques, type école par exemple, la Ville pourrait en profiter pour améliorer encore l'exemplarité des futurs aménagements en terme d'adaptation au changement climatique.

En vous remerciant pour votre attention,

Magali Russbach et consorts

Madame la Présidente prend la parole

Merci Madame la Conseillère communale, je dois des excuses à Monsieur Saugy, parce qu'après avoir relu le Règlement, je remarque que j'ai mal appliqué la procédure à son postulat, puisqu'avant d'ouvrir la discussion en Plénum, je dois donner la parole à la Municipalité, ce que je fais de ce pas à Monsieur Maurizio Mattia.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

³ "Quand la ville surchauffe - Bundesamt für Umwelt." 28 Nov. 2018, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/quand-la-ville-surchauffe.html>. Accessed 26 Oct. 2020.

⁴ Voir également l'étude genevoise « Nos Arbres » - <http://ge21.ch/index.php/portfolio/nos-arbres>

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité n'a pas attendu ce postulat pour voir dans quelle mesure on pouvait limiter les îlots de chaleur, puisqu'on a déjà lancé des études sur les endroits où il est possible de végétaliser, sachant qu'on a quand même un sous-sol qui est déjà bien occupé par tous les réseaux. Il faut déjà étudier cette question-là. Je rappelle que le PGA, qui a été voté il n'y a pas si longtemps, fait aussi la part belle à la végétalisation, la végétalisation des toitures, aussi le fait de planter des arbres majeurs. C'est peut-être un peu passé inaperçu, il s'est passé d'autres choses ce printemps qui ont pris le dessus en terme médiatique. On a lancé un fonds de développement durable ce printemps, vous devriez être au courant, puisque c'est vous qui avez donné le financement de ce fonds. Ce fonds a pour but justement d'inciter la population à arboriser, à planter des haies qui apportent un peu plus de biodiversité et aussi des arbres qui peuvent devenir importants et qui peuvent faire en sorte qu'il fasse moins chaud en été.

La Municipalité prend donc volontiers ce postulat pour aller de l'avant avec les études qui sont déjà en train d'être menées.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je précise d'emblée que le groupe socialiste soutiendra ce postulat. Cependant, nous souhaitons relever les éléments suivants qui sont tout à l'honneur d'ailleurs de notre Municipalité de gauche. En quatre ans, des progrès significatifs ont été réalisés par le service des travaux, entre autres, comme la renaturation du ruisseau de Broye, la mise en place de prairies fleuries, la végétalisation de différents terrains, la suppression de l'usage de produits phytosanitaires. Le service des domaines a également travaillé dans cette optique et la démarche participative Agenda 2030, qui est actuellement mise en place par la commune, prend en compte les différentes demandes qui font partie de ce postulat. J'ai également relevé, Monsieur Mattia l'a fait, en sortant de la Coop, il y a des grandes affiches pour planter des arbres et c'est bien qu'il y ait ce type de publicité. C'est un postulat supplémentaire qui renforce un certain discours, pour nous, c'est ok, le parti socialiste le soutiendra.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour le groupe PLR, ce postulat s'inscrit dans une continuité. Beaucoup a déjà été fait et continue encore d'être fait. La preuve en est encore aujourd'hui, l'annonce par Monsieur le Municipal du label Gold. C'est le résultat d'un long travail, cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, cela ne s'est pas fait sous l'égide d'une Municipalité de gauche, cela ne s'est pas fait sous l'égide d'une Municipalité de droite, ni d'un travail de Municipaux de gauche, c'est un travail commun. Je pense que c'est important aussi de le souligner, parce que ce n'est pas quelque chose qui est arrivé ces dernières années. Cela fait de longues années que les Municipalités travaillent dans le respect du développement durable.

Il y a aussi eu, on l'a entendu tout à l'heure, des initiatives qui ont été déposées à ce Conseil sur le sujet de l'arborisation dans les villes. Donc, ce n'est pas nouveau tout ça.

Ce que le PLR souhaite aussi souligner ici, c'est qu'il s'agit de rester pragmatique, réaliste. Nous craignons que l'addition de postulats et d'interpellations de ce type occupent notre effectif à l'administration communale à répondre, à faire des études, parfois coûteuses, parfois utiles, plutôt que de se concentrer sur leur business. Restons pragmatiques et non électoralistes ! Il n'en reste pas moins que le groupe PLR, en partie en tout cas, soutient le renvoi à la Municipalité, si c'est ce que la Municipalité souhaite.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour répondre à chaud à ce qui vient d'être dit, je remercie les différents groupes de soutenir notre postulat. Je précise que nous ne faisons pas assez pour combattre les îlots de chaleur, nous ne sommes qu'au début d'une immense vague de chaleur qui va nous envahir ces prochaines années, ces prochaines décennies. Si vous n'en êtes pas encore conscients, il est temps de se réveiller, il est temps d'agir, même si un postulat supplémentaire engendre des coûts et des réflexions et du travail de la part de notre commune, ce travail est nécessaire pour bien vivre en ville, dans 10, 20, 50 ans.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et Madame la Présidente passe au vote.

Vote : le postulat est renvoyé à la Municipalité à une large majorité, moins 6 abstentions.

Madame la Présidente passe au 3^{ème} postulat déposé et passe la parole à Madame la Conseillère communale Patrizia Clivaz Luchez.

Postulat pour la création d'un fonds de solidarité pour les membres du Conseil communal devant faire appel à des baby-sitter lors des diverses séances politiques auxquelles leur fonction les appelle.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

De manière générale, les partis politiques ont de la difficulté à recruter des femmes ou des hommes dans la tranche d'âge 30-45 ans. Cette période de vie se caractérise souvent par le développement à la fois d'une vie professionnelle et d'une vie familiale avec des enfants en bas âge. Il est dès lors parfois difficile de s'engager en politique au moment où l'on fait face à plusieurs importants, et cet état de fait est renforcé par une situation financière précaire.

Les statistiques nous montrent également que dans le cas d'une famille monoparentale le risque de précarité est doublé, passant pour la Suisse⁵, de 7% à 13%. Dans le canton de Vaud, les familles monoparentales représentent le 8% de l'ensemble des familles.⁶

Lorsque les partis politiques cherchent à recruter, il nous semble rare d'entendre utiliser, comme motif de refus, des arguments financiers sans doute pour plusieurs raisons : la personne contactée n'a pas de vision claire du temps qu'un tel engagement nécessite.

⁵ <https://www.rts.ch/info/suisse/9492132-les-familles-monoparentales-souffrent-meme-dans-la-classe-moyenne.html>

⁶ <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomId=35>

Ce temps lui est demandé en soirée, à une heure ou oui, les enfants sont couchés ou sur le point de l'être, et soit il y a un conjoint disponible, soit il faut engager un.e baby-sitter.⁷ Et puis, comment parler facilement d'une situation financière précaire ?

Or, une séance de Conseil communal dure souvent 2h30 à 3h. Elle est défrayée, à Prilly, par une indemnité de frs 65.-. Elle est précédée d'une séance préparatoire de 2h environ. Les séances de commission sont de durée variable et sont, elles-aussi défrayées par une indemnité de Frs 65.-, temps de préparation inclus. A ce temps de séance s'ajoute le temps de transmission d'informations au/à la baby-sitter et le temps de trajet. L'engagement politique découle certes d'un intérêt personnel, mais il reflète aussi la volonté de participer au monde dans lequel on vit. Bien qu'il ne représente en principe pas, pour un conseiller communal, un moyen de gagner de l'argent, faut-il qu'il soit l'occasion de précariser la personne qui souhaite s'engager ?

A partir de là, le parti socialiste propose la création, au niveau du Conseil communal, d'un fonds de solidarité accessible à tout.e conseiller.ère communal.e estimant que ses moyens financiers ne lui permettent pas de faire appel à un.e baby-sitter afin d'assumer ce rôle politique.

Les modalités d'usage de ce fonds seraient définies par un règlement. Une estimation du montant annuel nécessaire à ce fonds pourrait être faite par un sondage anonyme auprès des membres du Conseil. Chaque parti reste libre de soutenir également ses membres par une forme de participation qui lui est propre.

Nous remercions le Conseil d'accepter ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Madame la Présidente donne la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, sans être contre ce postulat, estime que cette organisation concerne exclusivement et principalement aujourd'hui les membres du Conseil communal et non la Municipalité. Par conséquent, elle souhaite que ce postulat soit renvoyé à une Commission de manière à ce que le Conseil communal puisse s'exprimer sur ce postulat.

Madame la Présidente prend la parole

Il y a donc une situation un peu particulière, puisqu'il faut que la demande de renvoi à l'examen d'une Commission soit soutenue par 1/5^{ème} des membres présents. Est-ce le cas ?

Plus d'un 1/5^{ème}, soit plus de 9 personnes soutiennent la demande de renvoi.

Donc, nous sommes devant une proposition de renvoi à une Commission. Je mets cette proposition en discussion. Il n'y a pas demande de parole, nous allons donc procéder au vote sur le renvoi de ce postulat à une Commission.

⁷ <https://croixrougevaudoise.ch/prestations/baby-sitting/>: la Croix-rouge vaudoise forme des baby-sitter, le tarif est de 15.- de l'heure

~~Vote : le postulat est renvoyé à une Commission avec 18 voix pour, 17 voix contre, moins 7 abstentions.~~

Madame la Conseillère Monika Deillon (UDC) a la parole

Je demande l'appel nominal.

Madame la Présidente prend la parole

Est-ce que 1/5^{ème} des membres présents soutiennent cette demande d'appel nominal ?

C'est le cas, plus de 9 personnes soutiennent la demande d'appel nominal.

Appel nominal :

Vote : le postulat est renvoyé à une Commission avec 20 voix pour, 17 voix contre, moins 7 abstentions.

Madame la Présidente prend la parole

Ce vote est donc fini, nous pouvons passer interpellations que le Bureau a reçues. Nous avons reçu une première interpellation de Monsieur Olivier Pilet avec l'appui de l'ensemble des membres de la Commission des finances, donc déjà de cinq personnes. Je l'invite donc à développer son interpellation.

Interpellation concernant le Centre sportif de Malley (CSM), finances et impacts sur les comptes communaux de Prilly

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se référant à l'article 43 du règlement du Conseil communal de Prilly et à la demande de 3 de ses membres, la Commission des finances (COFIN), en sa qualité d'organe de surveillance, telle que stipulée à l'article 40 de la loi sur les Communes, s'est réunie à deux reprises pour échanger sur la situation du CSM. De ces discussions, la COFIN ne pouvant déposer une interpellation, celle-ci se fait donc par 7 membres du Conseil communal de Prilly.

En effet, nous nous sommes inquiétés de la situation du CSM, ceci suite à la parution de plusieurs articles de presse dont :

- le 24 heures du 9 septembre dernier, annonçant que le contrat liant le CSM à l'entreprise générale en charge de l'entier des travaux, avait été résilié et des retards indéterminés étaient prévus pour la fin de ceux-ci. Quant au coût d'une telle opération et sa prise en charge future, aucune indication n'était donnée.
- 24 heures du 12 septembre, soit trois jours plus tard, par le biais d'une enquête de ce média nous apprenions sans que cela n'ait été évoqué à une séance du Conseil communal ou lors d'une séance de la COFIN que le Lausanne Hockey Club avait reçu nombre de « largesses » de la part du CSM, propos confirmé par le municipal de Lausanne en charge du dossier, dans ce même journal le 23 septembre 2020.

Outre le soutien de la Ville de Lausanne envers le Lausanne hockey club qui semble être en difficulté financière, les interpellateurs déplorent la façon peu transparente avec laquelle lesdites aides au CSM (pour rappel entité entièrement en mains de collectivités publiques) semblent avoir été apportées.

Parmi les « cadeaux » évoqués par 24 Heures figurent la remise de loyers et des délais de paiements reportés à et dès 2025. On prenait note également que ces charges supplémentaires mèneraient à un manque à gagner que les Communes propriétaires devraient combler. Il est rappelé à ce stade que dans son préavis 01/2015, la Municipalité de Prilly prévoyait une participation annuelle maximum aux charges d'exploitation de CHF 730'000.- (participation de Prilly + celle par Lausanne Région) dès 2022.

Les interpellateurs constatent ainsi une opacité dans le processus décisionnel, qui est d'ailleurs mentionnée en novembre 2019, dans l'audit produit sur le CSM par le Contrôle des finances de la ville de Lausanne. Ce document relate l'absence de directives sur les limites autorisées aux représentants des Communes partenaires, membres du Conseil d'Administration du CSM, de s'engager financièrement ou de lettre de missions comme existantes à Lausanne. Pour clore, nous estimons que cette opacité entretenue sur le CSM à ce jour ne nous permet pas d'avoir une vision exacte des conséquences financières pour la ville de Prilly induites par les événements qui ont eu lieu depuis 2019 ceci, à court, moyen et long terme.

Tenu compte des éléments cités au préalable et vu la situation financière relativement précaire de la Commune de Prilly, les conseil(l)ères communaux signataires de la présente interpellation souhaitent recevoir des réponses de la Municipalité aux questions suivantes :

a. Problématiques sur l'investissement

Les investissements prévus par le CSM se montent à CHF 208 millions avec une marge de 20% pour des situation d'imprévus, comme indiqué dans le préavis no.01/2015.

- Quel sera le montant des surcoûts d'investissements lié aux travaux et à l'abandon du contrat avec l'entreprise générale et quelles seront les conséquences pour Prilly ?
- Dans le cadre de ce préavis, quel montant maximum la Municipalité peut-elle engager sans venir avec des demandes de crédits complémentaires ?
- Comment la commune de Prilly va-t-elle financer ces éventuels surcoûts? Par des coupes dans certains projets d'investissements ? Quels sont les éléments qui vont impacter la Commune ceci en lien avec la nouvelle convention? Cette dernière peut-elle être mise à disposition du conseil communal ?

b. Problématiques sur les coûts d'exploitation

- Comme indiqué par l'audit du Contrôle des finances de la ville de Lausanne, les revenus sont d'autant péjorés par ces cadeaux au LHC sur les comptes du CSM ; Quelle répercussion ce « manque à gagner » va avoir sur les comptes de notre Commune ? Des économies sur le budget de fonctionnement de Prilly sont-elles envisagées et sur quel budget ou comptes ?

- Il est prévu que les charges d'exploitation du CSM doivent être incorporées dans les comptes dès 2022. Or, les interpellateurs relèvent que dans les comptes communaux 2019 déjà, une somme de 630 K a été dépensée, soit 100K de plus que le déficit chronique et historique connu par Prilly jusqu'à fin 2018 ; à quoi correspond ces 100K supplémentaires ?
- Est-ce que des ressources en personnel du CSM pourraient être ou sont mises à disposition pour des événements du LHC (extra glace) et est-ce qu'elles seront ou sont facturées à l'organisateur des événements ?
- A hauteur de quel montant maximum, la Commune de Prilly est-elle engagée en terme de coûts d'exploitation ?
- Est-ce que la convention peut être modifiée et si oui, quand et par qui ?

c. Problématiques sur le cautionnement.

- Quel impact va avoir le dépassement des investissements sur le cautionnement voté? A savoir, Prilly a un cautionnement limité à 10 millions.

d. Impacts sur les projets en cours en regard du plafonnement d'endettement

- Vu la situation et les conséquences financières à court, moyen voire long terme pour la commune de Prilly, les interpellateurs désirent savoir si la municipalité va renoncer à certains projets ? Si oui, lesquels ?

En vous remerciant de l'attention portée à la présente interpellation, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Madame la Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement à l'interpellation.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il est évident que nous n'allons pas répondre point par point à l'entier de cette interpellation. Nous nous réjouissons de pouvoir vous apporter, dans une prochaine séance, l'entier des réponses aux questions tout à fait légitimes qui sont posées ici, mais qui entrecroisent les compétences propres au CSM, la question de notre convention qui, vous le savez, plafonne la participation de la Ville de Prilly, de même que celle de Renens, l'entier du solde étant reporté sur la Commune de Lausanne. Nous viendrons donc bien évidemment avec toutes les réponses souhaitées et attendues dans une prochaine séance.

Madame la Présidente passe la parole à Madame Patrizia Clivaz Luchez pour le développement de son interpellation sur l'accueil des réfugiés du Camp de Moria. Madame la Présidente demande néanmoins à Madame Clivaz Luchez si cinq personnes soutiennent l'interpellation.

C'est le cas.

Interpellation sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Début septembre, plusieurs incendies ont ravagé le camp de Moria sur l'île de Lesbos. Ce camp accueille plus de 12'000 personnes, soit près de quatre fois sa capacité d'accueil, dont 2'200 femmes et 4'000 enfants.

Avant même ces incendies, le haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU dénonçait des « conditions d'existence abjectes » et mettait en garde contre ce qu'il considérait comme une poudrière. Malheureusement, le temps lui a donné raison. Face à ce drame humanitaire qui se joue aux portes de l'Europe, la Grèce a appelé à l'aide. Cet appel a été entendu en Suisse où de nombreuses villes se sont dites prêtes à accueillir des mineurs ou des familles. Ce bel élan de solidarité concerne aussi bien des grandes villes (Zürich, Genève, Lausanne) que des villes de taille plus modeste comme Neuchâtel, Moutier ou Delémont. Il transcende d'ailleurs les clivages politiques : à Neuchâtel, c'est une coalition du centre-droite et de la gauche qui a porté le sujet devant le Conseil général qui a soutenu à la quasi-unanimité un texte demandant d'accueillir une cinquantaine de réfugié-e-s.

La décision quant au nombre de réfugiés qui pourront être accueillis par la Suisse est de compétence fédérale, mais il peut être précieux, pour notre gouvernement, de savoir que, sur le terrain, des collectivités publiques sont prêtes à s'engager pour l'accueil des victimes de ce drame humanitaire. Notre ville multiculturelle a une belle tradition de solidarité à l'égard des réfugiés. Que ce soit par le travail effectué par les services de la ville, par les communautés religieuses et leur œuvre d'entraide ou par le riche tissu associatif actif dans le domaine de l'intégration. Nous avons une nouvelle fois l'occasion d'être à la hauteur de cette tradition.

Dès lors, nous souhaiterions poser la question suivante à la Municipalité :

- La Municipalité est-elle disposée à rejoindre l'Appel des Villes Suisses et à écrire à la Confédération pour lui faire part de sa disponibilité à accueillir des victimes, notamment des familles et de mineurs non-accompagnés, du drame humanitaire que l'incendie de Moria représente ?

Nous remercions la Municipalité de sa prompte réponse car la situation est urgente et l'hiver presque déjà là.

Madame la Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement à l'interpellation.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité unanime, gauche et droite, accepte volontiers cette interpellation et y répondra favorablement.

Madame la Présidente ajoute que la Municipalité répondra par écrit lors d'une prochaine séance du Conseil communal à l'interpellatrice. Y-a-t-il d'autres dépôts de postulats, interpellations ?

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Questions et divers

Madame la Présidente prend la parole

Nous allons commencer par la lecture de la réponse à la question écrite de Madame la Conseillère communale Monika Deillon, le drapeau et la fête nationale, qu'elle a déposée lors de la dernière séance du Conseil communal. Je cède la parole à Monsieur Michel Pellegrinelli pour la lecture de la réponse.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Monika Deillon-Verner «Le drapeau et la Fête nationale»

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Madame la Conseillère Monika Deillon-Verner «Le drapeau et la Fête nationale», déposée et lue au Conseil communal du 31 août 2020, qui demande en substance des explications quant à la non-présence du drapeau suisse sur les bâtiments communaux lors de la Fête nationale.

Il est précisé tout d'abord qu'un plan comprenant l'ensemble des événements nécessitant de hisser les drapeaux, et lesquels, est édité chaque année, la première semaine de janvier, et distribué à tous les Responsables de bâtiments concernés pour exécution.

A l'occasion de la Fête nationale, il est prévu de pavoiser les bâtiments suivants avec les drapeaux suisse, vaudois et prilléran : Château (mâts sis le long de la place de jeu) et Castelmont (côté cour et côté route), Grande Salle, ainsi que les collèges du Grand-Pré et de Jolimont. Les mâts situés sur le toit du Collège-Centre ne peuvent par contre plus être utilisés car leur accès est trop périlleux selon les normes de sécurité actuelles.

En cette année 2020 où la manifestation patriotique, comme tant d'autres d'ailleurs, a dû être annulée en raison de la crise sanitaire, les drapeaux précités n'en flottaient pas moins comme prévu, le 1^{er} août, sur le site de l'Administration communale. Malheureusement, il n'a pas été possible de les installer à la Grande-Salle, au Grand-Pré et à Jolimont, les Responsables desdits collèges ayant omis, pour la première fois, de les tenir à disposition de leurs remplaçants avant la pause estivale. La Municipalité veillera à ce que ce manquement demeure effectivement une exception.

Enfin, dès lors que le petit-déjeuner du 1^{er} août au four-à-pain a finalement pu être organisé, moyennant la mise en place d'un plan de protection très strict, les traditionnelles oriflammes, toujours aux couleurs de la Suisse, du Canton de Vaud et de la Ville de Prilly, avaient été installées dans le giratoire du centre-ville et sur le bas de la route du Chasseur. Deux drapeaux, l'un suisse et l'autre vaudois, ornaient également le site-même de la manifestation, où les convives ont pu profiter de quelques moments festifs égayés par de la musique folklorique issue de divers cantons.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Madame la Présidente prend la parole

Merci Monsieur le Municipal. Je rappelle à toutes fins utiles que lors du dernier Conseil communal, notre collègue Alexis Buchana avait également déposé des questions. Malheureusement, il a dû partir de notre Conseil précipitamment. Je vous propose donc de traiter ces réponses au prochain Conseil pour qu'il puisse entendre les réponses à ses questions. Dès lors, j'ouvre la discussion, je donne la parole à la salle. Y-a-t-il des questions ou des divers ?

Madame la Conseillère Monika Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce n'est pas une question à l'adresse de la Municipalité, mais plutôt une remarque à celle de Madame Clivaz Luchez en finalité du point 8 de l'ordre du jour. Madame Clivaz Luchez, avant de dire un peu n'importe quoi, il s'agirait pour vous de revoir le Règlement du Conseil communal qui ne nomme absolument pas de Vice-Président à la Commission des finances. Avant de proposer de faire un cahier des charges ou d'élaborer un cahier des charges pour le Président et le Vice-Président, il s'agira de changer les modalités du Règlement du Conseil communal.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Juste un petit mot dans les divers pour la Municipalité. Le groupe des Verts se réjouit de l'adhésion de la Municipalité au projet d'agriculture urbaine de proximité innovante et durable de l'association Tête de mule. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler, mais c'est un projet qui souhaite mettre en place en plein centre de notre commune un projet de maraîchage urbain. Nos Municipaux ont accepté en septembre dernier le principe de leur mettre des terrains communaux pour mener à bien ce projet et étudier la possibilité d'un soutien financier. Cette démarche a pour objectif la mise en place d'une plateforme micro ferme écologique coopérative et d'un jardin pédagogique qui permettront de produire des légumes de saison directement chez nous, ainsi que de mieux réfléchir et comprendre les enjeux globaux de l'agriculture en Suisse et cela en plein centre de notre agglomération lausannoise. Cette initiative répond parfaitement à la volonté de notre parti de développer des circuits courts d'approvisionnement du contenu de nos assiettes, afin d'en améliorer la traçabilité et le respect des normes environnementales, tout comme les relations, le partage et la confiance entre producteurs(trices) et consommateurs(trices), tout en favorisant des emplois locaux aux salaires décents. Quoi de mieux dans une optique d'amélioration de la souveraineté alimentaire de notre pays ?

Pour soutenir ce projet de maraîchage local et bio, vous pouvez devenir membres de la coopérative en vous associant au projet et en achetant des paniers. En contrepartie, vous vous engagez activement pour la mise en place du projet et pour aider au maraîchage et à la confection des paniers. Il y a également un financement participatif, dont je ne vais pas parler plus, mais le groupe des Verts est particulièrement ravi que l'association Tête de mule puisse voir le jour et présenter ce projet et réitère son soutien à la création de cette micro ferme. J'ai disposé quelques flyers, aucun membre des Verts n'en font partie, qu'on se le dise, j'ai disposé quelques flyers à l'entrée et j'en poserai aussi sur la table ici si certains d'entre vous sont intéressés, au même titre que notre Syndic, qui était à la séance de présentation il y a deux semaines.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres prises de parole.

Ce n'est pas le cas.

14. **Contre-appel**

Après un rapide décompte des Conseillers présents, Madame la Présidente précise que cela correspond au nombre des Conseillers présents au début, moins ceux qui se sont excusés et qui ont dû partir en cours de séance. Elle clôt la séance du Conseil communal et remercie infiniment les Conseillères et Conseillers pour la tenue et le respect des conditions sanitaires et souhaite à toutes et tous une belle soirée et une bonne rentrée dans leurs foyers.

2 novembre 2020 – Heure : 22h39